## BULLETIN OFFICIEL

## DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

ET DU

PROTECTORAT DES ILES DE LA SOCIÉTÉ ET DÉPENDANCES.



## ANNÉE 1862.

N° 7.

## SOMMAIRE.

Pages.

Numéros.	rages.
109. Arrêté du 45 décembre 4862, rendant exécutoire le Bud recettes et des dépenses locales de l'Exercice 4863. (T	lget des <i>'ableaux</i>
annexes .)	441
percevoir pendant l'Exercice 1863	450
Tarif des droits de douanes à percevoir, à Papcete, pen	idant les
années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867	455
	•
No 109. — ARRÉTÉ du 15 décembre 1862, rendan le Budget des recettes et des dépenses locales de l'ex (Tableaux annexés).	t exécutoire cercice 1863.
Nous Commandant des Établissements français de l'Oc	éanie, Com-
missaire Impérial aux Iles de la Société,	السياد م
Vu les articles 33 et 38, du règlement financier du 2	septembro
4855;	atániana
Sur le rapport de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'I	meneur,
Le conseil d'administration entendu,	4.
BULL. OFF. No 7. — ANNÉE 1862.	<i>-</i> /1 .